

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 94 du 24 décembre 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 18

ARRÊTÉ

fixant la liste des postes ouvrant droit à l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire aux militaires en service au sein de la direction générale du numérique et des systèmes d'information et de communication.

Du 20 décembre 2021

ARRÊTÉ fixant la liste des postes ouvrant droit à l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire aux militaires en service au sein de la direction générale du numérique et des systèmes d'information et de communication.

Du 20 décembre 2021

NOR A R M D 2 1 0 3 0 7 6 A

Pièce(s) jointe(s) :

Deux annexes.

Référence de publication :

Le directeur général du numérique et des systèmes d'information et de communication,

Vu le décret N° 2021-1702 du 17 décembre 2021 relatif à la prime de commandement et de responsabilité militaire (n.i. BO ; JO n° 295 du 19 décembre 2021, texte n° 32) ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2021 organisant l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire (n.i. BO ; JO n° 295 du 19 décembre 2021, texte n° 41) ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2021 pris pour l'application du décret N° 2021-1702 du 17 décembre 2021 relatif à la prime de commandement et de responsabilité militaire (n.i. BO ; JO n° 295 du 19 décembre 2021, texte n° 36),

Arrête :

Art. 1^{er}. Pour les militaires servant au sein de la direction générale du numérique et des systèmes d'information et de communication, la liste prévue à l'article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2021 susvisé est fixée en annexe.

L'annexe I désigne les postes effectivement occupés par des militaires éligibles, qui ouvrent droit à la prime de commandement et de responsabilité militaire au 1^{er} janvier 2022.

L'annexe II liste les postes vacants ou occupés par un agent non-éligible au 1^{er} janvier 2022 susceptibles d'ouvrir droit à la prime de commandement et de responsabilité militaire dans l'éventualité où un poste désigné à l'annexe I vient à devenir vacant ou à être occupé par un agent non-éligible avant la fin de la période d'activité de référence.

Art. 2. Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

*L'ingénieur général de l'armement,
directeur général du numérique et des systèmes d'information et de communication,*

Nicolas FOURNIER.

ANNEXES

ANNEXE I.
POSTES OUVRANT DROIT A LA PCRM AU 1ER JANVIER 2022.

POSTES DE RESPONSABILITE MILITAIRE

I. Postes de responsabilité militaire de 1^{er} niveau

Néant

II. Postes de responsabilité militaire de 2^e niveau

| Identifiant du poste CREDO | Libellé ETR | Code CREDO de la formation d'emploi |
|----------------------------|---------------------------|-------------------------------------|
| 0AHF000091 | Conseiller SIC | 0AHF |
| 0AHF000046 | Conseiller cyber sécurité | 0AHF |
| 0AHF000055 | Conseiller fréquences | 0AHF |

III. Postes de responsabilité militaire de 3^e niveau

| Identifiant du poste CREDO | Libellé ETR | Code CREDO de la formation d'emploi |
|----------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|
| 0AHF000019 | Conseiller SIC | 0AHF |
| 0AHF000023 | Expert haut niveau SIC | 0AHF |
| 0AHF000076 | Dirigeant SIC | 0AHF |
| 0AHF000042 | Expert haut niveau SIC marine | 0AHF |
| 0AHF000022 | Expert haut niveau SIC marine | 0AHF |

IV. Postes de responsabilité militaire de 4^e niveau

| Identifiant du poste CREDO | Libellé ETR | Code CREDO de la formation d'emploi |
|----------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 0AHF000056 | Expert haut niveau fréquences | 0AHF |
| 0AHF000107 | Expert haut niveau SIC | 0AHF |
| 0AHF000051 | Expert haut niveau sécurité des SIC | 0AHF |
| 0AHF000027 | Expert haut niveau SIC | 0AHF |
| 0AHF000099 | Expert haut niveau SIC | 0AHF |
| 0AHF000021 | Expert haut niveau SIC | 0AHF |
| 0AHF000100 | Expert haut niveau SIC | 0AHF |
| 0AHF000083 | Expert haut niveau fréquences | 0AHF |
| 0AHF000008 | Assistant d'administration confirmé | 0AHF |
| 0AHF000057 | Chargé d'études | 0AHF |

POSTES DE COMMANDEMENT

Néant

ANNEXE II.
POSTES SUSCEPTIBLES D'OUVRIR DROIT A LA PCRM DURANT LA PERIODE D'ACTIVITE DE

REFERENCE

POSTES DE RESPONSABILITE MILITAIRE

Néant

POSTES DE COMMANDEMENT

Néant